

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 43 (2006)

Heft: 1676

Artikel: Le principe de réalité

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

3 février 2006
Domaine Public n° 1676
Depuis quarante-trois ans,
un regard différent sur l'actualité

Le principe de réalité

Amgen va s'implanter en Irlande. Malgré les accusations adressées aux associations écologiques sur fond d'égoïsme cantonal, la société américaine a suivi la raison économique et privilégié les affinités linguistiques et culturelles avec le site choisi.

Amgen ne construira pas d'usine à Galmiz, pas plus qu'à Yverdon. Nos autorités cantonales prennent des mines catastrophées et la presse parle doctement du dynamisme irlandais face à la confusion helvétique. Mais Amgen voulait-il vraiment construire un site de production pharmaceutique en Suisse? Regardons-y de plus près.

La compagnie s'apprête à réaliser deux investissements importants, d'un milliard de dollars chacun, l'un en Irlande, choisie de préférence à la Suisse et l'autre à ... Porto Rico. Il se trouve que cette île des Caraïbes, «Commonwealth» associé aux Etats-Unis, bénéficie d'un régime d'exemption fiscale très avantageux pour les implantations industrielles des firmes américaines. Aujourd'hui 23 000 emplois y dépendent déjà de l'industrie pharmaceutique.

L'Irlande connaît le même type de développement: des entreprises, souvent américaines, y installent des usines destinées à servir le marché européen. Au-delà des avantages fiscaux, ces deux îles ont un atout considérable pour une en-

treprise américaine, qui n'est curieusement jamais relevé: les vicissitudes de l'histoire font que l'anglais est quasiment la langue maternelle de leurs habitants. Pas besoin de traduire manuels, consignes de production ou règles de sécurité. Il serait naïf de prétendre que ce critère linguistique ne joue aucun rôle.

La trajectoire de Kevin Sharer, CEO d'Amgen, est instructive. Fils d'un pilote de la US Navy, il sort de l'académie navale d'Annapolis et a servi huit ans sur des sous-marins nucléaires. L'amiral Rickover, le légendaire créateur de la force nucléaire sous-marine américaine tenait, semble-t-il, en haute estime le jeune officier qui bifurqua vers l'économie privée pour des raisons de santé. Dans son bureau, Kevin Sharer a placé un portrait du général George Custer afin, dit-il dans un entretien, de se rappeler qu'il ne faut jamais surestimer ses propres capacités, ni sous-estimer l'ennemi. Les proches de Sharer mettent en avant son côté très... militaire.

(jg) Suite de l'article en page 3

Sommaire

Le projet de loi sur les brevets aiguise l'appétit des pharmas qui demandent un renforcement du monopole protégeant leurs découvertes aux dépens de la recherche.
page 4

Les polémiques rythment l'organisation du prochain championnat d'Europe de football.
page 5

Une étude statistique dessine le profil surprenant du marché du logement dans l'agglomération lausannoise.
page 6

L'économie suisse entre réalités et chimères. Troisième épisode du bulletin de santé tiré du livre de Markus Mugglin.
page 7

Swisscom

Le Conseil fédéral a commis l'exploit de provoquer un immense gâchis et d'en proposer l'improbable réparation par une solution impossible, politiquement non viable et à peine plus adéquate économiquement.

Edito page 2

Le principe de réalité

Un tel homme était-il en mesure de savourer les nuances des oppositions écologistes à Galmiz et les réticences de l'Office fédéral de l'environnement? Avouons quelques doutes.

Pour s'implanter, les entreprises insistent aujourd'hui sur ce que les Français appellent un bassin industriel et les Alémaniques, suivis par les Romands, un «cluster», une grappe, autrement dit une région où un certain type d'industrie a entraîné le développement de savoir-faire, d'écoles, de compétences utiles pour de futures implantations. En Suisse, la région bâloise est clairement un bassin de la pharmacie et le Jura, ainsi que le pied du Jura où se situent Yverdon et Galmiz, très proche du littoral neuchâtelois, une zone de la microtechnique. Vouloir y mettre de la pharmacie lorsque l'on sait que les employés suisses sont peu mobiles et que le chômage dans l'industrie est très faible était un peu une gageure.

Ajoutons qu'Amgen déménage son siège commercial pour l'Europe de Lucerne à Zoug, mais en étend considérablement le champ d'activité puisqu'il va désormais couvrir le monde entier, excepté l'Amérique du Nord et le Japon, avec bien sûr quelques créations d'emplois à la clé, utilisation cette fois judicieuse des avantages fiscaux zougois et du «cluster» financier correspondant.

Dans ces conditions, Galmiz (ou Yverdon) avaient-ils une chance réelle d'être choisies pour une implantation industrielle? Disons que leur candidature a sans doute permis quelques pressions supplémentaires auprès de l'Irlande... *jg*

Références sur www.domainepublic.ch

Swisscom

Cacophonie au Conseil fédéral



Galmiz sans Amgen

Après la non venue d'Amgen à Galmiz, on cherche les responsables de cet échec. Certains ont désigné d'un doigt vengeur les écologistes qui s'étaient opposés à l'implantation d'une usine de production industrielle dans l'espace agricole du Grand Marais. Les commentateurs ont en revanche épargné l'Office fédéral du développement territorial (ARE), qui avait produit en décembre 2004 un avis de droit tout ce qu'il y a de plus réfléchi et balancé, concluant en substance: «Ce projet ne contrevient pas à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire. Par contre, cette mise en zone constructible n'est pas optimale du point de vue de la politique de développement territorial». A noter que Pierre-Alain Rumley, directeur de l'ARE, a jugé utile de rappeler, dans un entretien accordé à *La Liberté* (25 janvier 2006), la position pour le moins nuancée de son office. Non sans finement préciser: «Le gouvernement (fribourgeois) a toujours dit que ces terrains reviendraient en zone agricole en cas d'échec du projet. Nous attendons donc de lui qu'il tienne parole». *yj*

Culture oubliée

En détaillant les attraits et autres atouts de Cork, qu'Amgen a préférée à un site suisse pour son implantation européenne, les commentateurs ont oublié de rappeler que la deuxième plus grande ville d'Irlande avait été la capitale culturelle de l'Europe pour 2005, une capitale plutôt discrète il est vrai.

Ces derniers jours, les perversités de l'imposition directe dans le demi-canton d'Obwald et la tentative d'invasion fiscale du contribuable Zisyadis ont beaucoup retenu l'attention des médias. Dont aucun n'a songé à faire un parallèle entre l'effort des «forestiers d'En-haut» pour attirer les gros revenus et celui, tout à fait exceptionnel, qu'ils ont consenti pour se doter d'une charte cantonale de politique culturelle, élaborée sous l'égide de Martin Heller, ancien directeur artistique d'Expo02. *yj*